



PROCÉDURE

Objet : Classement de volants plumes et hybrides Saison 2025-2026

Secteur Equipement,

Liste de diffusion :
Fabricants/Distributeurs de volants

CONDITIONS DE CLASSEMENT

Tout type de volants, même ceux inscrits sur la liste BWF, doit être soumis aux tests organisés par la FFBaD afin d'obtenir un classement fédéral (Elite ou Standard). Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Le fabricant ou le distributeur mandaté par le fabricant (*attestation obligatoire*) doit joindre le formulaire de demande de classement,
- **Limitation à dix références par marque commerciale hybrides inclus,**
- Pour chaque référence, le demandeur fournit **un tube** de volants **vitesse 77** et **un tube vitesse 78** (*ou équivalentes*) **identifiés, conditionnés et filmés de manière identique à ceux commercialisés.**
- Dans le cas de la commercialisation d'une troisième vitesse pour la référence considérée, un tube (76 ou 79) pourra être soumis au test.

Pour toute demande de classement :

- Fournir la fiche technique des volants concernés,
- Préciser la vitesse de volants ou leur correspondance avec les vitesses (76-77-78-79),
- Communiquer votre souhait de classement (élite ou standard).

Dans le cadre d'une expérimentation fédérale pour la saison 2025-2026, la Fédération souhaite classer des volants hybrides. Ce classement permettra aux joueurs jusqu'à un certain classement de jouer en compétition avec ces volants.

A l'issue de celle-ci et si elle est concluante, les volants hybrides seront inclus dans le Règlement Général des Compétitions à partir de la saison 2026-2027.

Le formulaire de demande de classement, ci-joint, devra être envoyé au siège de la FFBaD, accompagné du règlement des frais inhérents aux tests et à la gestion administrative des tubes de volants.

Toute demande de classement qui ne sera pas accompagnée du paiement des frais par chèque à l'ordre de la FFBaD ou virement, en précisant dans le libellé « test de classement des volants 2025 + nom du fabricant/distributeur », avant la date limite de réception sera rejetée.

RÉFÉRENTIEL

Les volants plumes doivent être conformes aux [règles du jeu du badminton](#) de la Fédération Française de Badminton.

DURÉE DE VALIDITÉ

Le classement des volants est valable pour la saison sportive **2025-2026**.

FRAIS INHERENTS AUX TESTS

Les frais inhérents aux tests se décomposent comme suit :

- 90 € TTC de frais administratifs **par référence** et pour chaque session de test.

Auxquels s'ajoutent :

- 470 € TTC de frais de tests pour une référence,
- 525 € TTC pour 2 références,
- 675 € TTC pour 3 à 5 références,
- 1000 € TTC pour 6 à 10 références.

Un test de classement, à titre exceptionnel, pour une demande classement de volants sollicitée en dehors de la période officielle pourra être accordé par la FFBaD. La nouvelle demande est conditionnée au paiement d'un montant de 1200€ TTC limitée au classement de deux références.

Une facture sera adressée par la FFBaD sur demande.

ÉCHEANCIER

Pour un classement de volants concernant la saison 2025-2026 :

- Date limite de réception des volants : **05 février 2025**. **Tous les volants réceptionnés au siège de la FFBaD après la date limite ne seront pas testés ;**
- Tests de volants : Entre les semaines 7 et 10 de 2025 ;
- Les résultats des tests seront envoyés aux fabricants ou distributeurs pour validation ;
- Uniquement en cas de contestation des résultats de classement, un second test, faisant foi, sera organisé en semaine 16 ou 17 de 2025 ;
- La FFBaD validera les classements en avril-mai de l'année 2025 ;
- La liste des volants classés sera publiée au plus tard mi-juin de l'année 2025.

PROMOTION ET COMMUNICATION DU CLASSEMENT

Le fabricant d'une référence de volant retenu sur la liste des volants classés pourra se prévaloir, dans sa propre communication liée au volant considéré, du label suivant : Volant classé « **standard** » ou volant classé « **élite** » par la FFBaD pour la saison sportive 2025-2026.

Le droit d'utilisation du label est non exclusif, personnel et non transférable.

Le label pourra être utilisé jusqu'au 31 août 2026, dans l'ensemble des actions de communication, supports éditoriaux, associés à la promotion du volant considéré.

Toute utilisation du label de la FFBaD devra respecter de façon stricte et fidèle le graphisme et la présentation qui seront remis sur support numérique.

Le label ne devra pas être utilisé en combinaison, juxtaposition, ou en association avec toute marque, nom commercial, dénomination, logo, sigle ou tout autre signe d'identification autre que celui du volant considéré.

Le contenu et la forme de tout support contenant le label de la FFBaD devront être approuvés, par écrit, par la FFBaD.

À défaut de respecter ces conditions, la FFBaD pourra enjoindre de cesser immédiatement tout usage du label de la FFBaD et sans préjudice de toute action ou recours et tout dommage et intérêt en réparation du préjudice subi.

La liste des volants classés ainsi que le cadre d'utilisation (*compétitions concernées pour la saison considérée*) intitulé « Cadre d'utilisation des volants classés pour la saison 2025-2026 » fera l'objet d'une publication officielle :

- Sur le site de la Fédération www.ffbad.org,